

REDUCTION DE LA PAUVRETE EN ALGERIE REALITES ET PERSPECTIVES

MALIKI Samir Baha-Eddine & Pr.BENHABIB Abderrezek
Université de Tlemcen

Introduction :

A partir des années 80, l'Algérie a enregistré une évolution importante des investissements dans le développement humain en vue de garantir le succès d'une politique sociale basée sur la protection des droits de l'homme, l'égalité des droits économiques et sociaux des citoyens quels que soient leur âge et leur genre. Dans ce contexte, l'Algérie a signé nombre de conventions et chartes internationales notamment :

- La convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 ;
- La charte Africaine des droits de l'homme et du bien être de l'enfant adoptée lors de 26ème session de l'O.N.U en 1990 ;
- La convention de l'OIT sur le travail des enfants en juin 1999.

Cependant, la baisse durable des prix des hydrocarbures qui constituent le pilier des exportations algériennes a amoindri les revenus d'état, ce qui a conduit à des restrictions budgétaires, qui ont fondé beaucoup plus les secteurs sociaux et qui ont bénéficié de budgets importants durant les années 90, mais continuent malheureusement de connaître de profondes distorsions tendant à amplifier le niveau de pauvreté.

La lutte contre la pauvreté a monopolisé la réflexion politique mondiale pendant des décennies.¹

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion organisée en Octobre 2000 à Alger a permis de mettre en lumière l'évolution inquiétante de ce phénomène et d'attirer l'attention sur la gestion chaotique des affaires sociales de notre pays.

Comment en sommes-nous arrivés à cette situation ?

L'approche internationale que nous proposons dans une première partie pourrait sans doute mieux nous éclairer.

1- Le sommet mondial pour le développement humain des Nations Unies tenue à Copenhague en 1995 s'était fixé comme objectifs d'éliminer totalement la pauvreté en élaborant des définitions nationales, des indicateurs et des instruments de mesure de la pauvreté absolue et des plans nationaux de lutte contre la pauvreté. Quelques années plus tard, la conférence des Nations Unies consacrée aux pays les moins avancés, avait fini par reconnaître à l'évidence, l'échec de toutes les politiques d'éradication de la pauvreté.

C'est le PNUD qui s'est distingué par ses études sur la pauvreté, avec la mise en place de programmes d'évaluation de la pauvreté, avec l'élaboration d'un seuil de pauvreté, en mesure monétaire : 1 \$ par jour et par personne.

I- Approche internationale :

Plusieurs instruments internationaux visant l'éradication de la pauvreté ont vu le jour. L'article 11 du Pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques et sociaux dispose que « les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris nourriture, vêtement et logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats non parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit ».

En 1995, la communauté internationale s'était formellement engagée à réduire de moitié en 2015 la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté, à réaliser la scolarisation primaire universelle dans tous les pays, à réduire le taux de mortalité infantile, et à améliorer un certain nombre d'autres indicateurs sociaux et environnementaux, notamment la réduction des inégalités.

I-1 La réduction des inégalités

La réalité des inégalités au plan mondial n'est pas contestable : 10% de la population mondiale reçoit 70% des revenus et produit 70% des biens et services ; la moitié de la population mondiale (3 Milliards) vit avec moins de deux dollars par jour, et produit 6% de la production mondiale. En termes relatifs, le ratio des revenus moyens des 20 pays les plus riches rapportés à ceux des pays les plus pauvres était de 2 en 1820, de 5 en 1900 et de 40 aujourd'hui.²

Les inégalités traduisent le fait que certains pays ont décollé économiquement puis socialement tandis que d'autres sont plus ou moins restés sur place. En fait ce sont les pays qui ont bénéficié d'une forte croissance qui sont arrivés à réduire la pauvreté, comme on peut encore le constater aujourd'hui avec pour la Chine et l'Inde. Toutefois, la question des inégalités doit aussi être appréciée au niveau de chaque pays. Dans des sociétés profondément inégalitaires, le jeu du multiplicateur keynésien, c'est-à-dire le mécanisme de diffusion des gains de la croissance (*trickle-down*), ne fonctionne pas car une partie de la population ne dispose que d'un accès limité aux ressources et aux opportunités de production. D'où la nécessité de mise en œuvre des politiques d'"empowerment" des pauvres, qui paradoxalement justifient l'intervention de l'Etat dans: l'éducation, la santé, l'accès au crédit, et à la terre, etc.

Néanmoins, il y a lieu de signaler que les expériences des pays en développement montrent que combattre la pauvreté à travers une politique de réduction des inégalités reste insuffisant. C'est ainsi que la communauté internationale a adopté une approche novatrice de réduction de la pauvreté qui consiste à dériver les programmes des stratégies globales de réduction de la pauvreté établies par les États, avec la large participation des parties intéressées, notamment de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds.

2- Emile-Robert Perrin, séminaire de bailleurs de fonds organisé par le DFID (*Department for International Development*) britannique le 12 mai 2004 sur le thème "*Making Development Work for the Poorest*", 2004

I-2- Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Lancé en fin 1999 conjointement par la Banque mondiale et le FMI, le but de cette initiative consistait en la réorientation de stratégies de lutte contre la pauvreté. Les pays à bas revenu désireux de bénéficier d'une aide financière, ou d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), doivent préparer un programme de lutte contre la pauvreté, (DSRP). La Banque mondiale a accompagné ce mouvement progressif de recentrage des politiques de développement sur la question de la pauvreté :³

- d'abord de manière indirecte, avec la mise en place du programme DSA (Dimensions Sociales de l'Ajustement), en association avec le PNUD et la BAD (Banque Africaine de Développement), pour atténuer les effets négatifs de court terme des réformes sur les populations vulnérables ;
- puis de manière plus directe, en consacrant dans ses Rapports sur le développement dans le monde des études spécifiques (1990,2000) à la pauvreté, et en entreprenant parallèlement, toute une série d'études à partir de données d'enquêtes sur ce thème (profil de pauvreté, diagnostic sur la pauvreté désigné en anglais sous le terme de *poverty assessment*, etc).

Le DSRP est organisé selon un plan général dont les grandes lignes sont définies par la Banque mondiale dans son document de référence. Selon ce document, « six principes de base sous-tendent la définition et la mise en œuvre des DRSP. Ces principes énoncent que les stratégies devraient être :

- impulsées par le pays, c'est-à-dire impliquant une large participation de la société civile et du secteur privé dans toutes les étapes opérationnelles ;
- axées sur les résultats, et centrées sur des résultats dont bénéficient les pauvres ;
- globales, et systémiques dans le sens où elles reconnaissent la nature multi-dimensionnelle de la pauvreté ;
- hiérarchisées, afin de rendre possible la mise en œuvre des politiques, en termes à la fois fiscaux et institutionnels ;
- orientées vers la recherche de partenariats en coordination avec les acteurs de l'aide au développement (aide bilatérale, multilatérale et ONG), basées sur une perspective de long terme pour la réduction de la pauvreté. » (Figure 1)

Cette initiative de réduction des stratégies de lutte contre la pauvreté a servi grandement l'Algérie qui a mis en place un certain nombre de mesures.

Dans un rapport récent⁴ les DSRP n'ont pas suffisamment le caractère d'une feuille de route stratégique pour servir à la prise de décision sur la base d'une analyse des pays qui avaient achevé leur DSRP fin 2002.⁵

3 Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, 2002.

4 Pour plus d'informations vous pouvez consulter la revue Finances & Développement, Septembre 2004.

5 Ces pays sont : Guinée, Mozambique, Nicaragua, Tadjikistan, Tanzanie et Vietnam.

II- Politiques de réduction de la pauvreté appliquées en Algérie :

En 1998, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale sous toutes ses formes, y compris les programmes d'aide à l'emploi, était évalué à environ 12 millions de personnes.⁶

En outre l'Algérie a mis en œuvre des projets de développement durable dans les zones rurales en coopération avec des organisations internationales : la plupart des initiatives ont été réalisées par le secteur des forêts (organisé en Direction Générale, auprès du ministère de l'agriculture), le hauts commissariat au développement de la steppe et des zones sahariennes.

Parmi ces initiatives nous pouvons citer⁷:

- Le programme des grands travaux (initié au début des années 90).
- Le projet de mise en valeur hydro - agricole au Sud.
- Le projet pilote d'aménagement intégré du bassin versant de l'oued Mina (1994).
- Le projet de développement intégré du bassin versant du haut Mellègue (fin 1990).
- Le projet de l'emploi rural dans la zone nord ouest de l'Algérie.
- Le projet sur la femme rurale (avec le concours de la F.A.O)
- Le plan national de reboisement et le programme de la mise en valeur des terres agricoles par les concessions.

Malgré ces initiatives, le niveau de pauvreté reste élevé d'où l'importance accordée par les autorités algériennes à cette problématique qui s'est traduite par l'organisation de *la 1^{ère} conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion tenue en octobre 2000*.

La lutte contre la pauvreté en Algérie s'est traduite par des politiques qui touchent la solidarité nationale, le filet social, les contrats de pré-emploi, le développement communautaire, les politiques de logement et les projets pilotes.

II-A- Activités de solidarité nationale :

Le but du ministère de solidarité nationale consiste à réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté et l'exclusion. Plusieurs aides ont été accordées notamment:

- Une aide au secteur de l'éducation nationale à propos des cantines scolaires ; ainsi leur nombre a évolué de 4500 à 7000 cantines entre les années.

De plus, pendant l'année scolaire 1999/2000, 1,1 million d'élèves ont bénéficié d'une distribution gratuite de fournitures scolaires et livres pédagogiques, ce chiffre est passé à presque 2 millions pendant l'année scolaire 2001/2002.⁸

A partir de 2000 est attribuée une allocation de 2000 D.A, pour 3 millions d'élèves, de même qu'une somme importante de 630 millions D.A est versée à la médecine scolaire.

- Une aide destinée au logement sous forme de participation financière pour la construction de logements évolutifs.

6- Banque mondiale, « Note stratégique de protection sociale », version préliminaire, octobre 1999

7- S.Ferroukhi, Op.cité .

8- CNES, « Projet de Rapport Nationale sur le Développement Humain, PRNDH », Novembre 2001.

Jusqu'au 30 septembre 2000, 5606 logements ont été financés, surtout en zone rurale.

- Une aide pour créer des postes d'emplois destinés aux jeunes chômeurs appartenant aux catégories sociales vulnérables, ce qui a permis de créer 2201 petites entreprises.

- Une aide destinée aux catégories faibles (personnes âgées et handicapées) pour une prise en charge totale relative aux soins et hébergement. A la fin de l'année 2000, 260 personnes ont bénéficié de cette aide.

L'aide a touchée les médicaments, puisque 32195 cartes ont été distribuées aux personnes concernées leur permettant de bénéficier de médicaments à titre gratuit. Enfin une opération de ramassage de pièces monétaires au sein des écoles a permis d'acheter 1650 chauffages et 180 climatiseurs destinés aux écoles de 39 wilayas considérées pauvres.

II-B- Filet Social :

La libéralisation des prix des biens de large consommation, s'est répercutée négativement sur le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, ce qui a poussé l'état à instaurer un dispositif de « filet social » en 1991.

Ce filet social est constitué d'une allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et d'une allocation d'activité d'intérêt général (IAIG).

Il faut noter, à ce stade, qu'une agence de développement social (ADS) a été créée en juin 1996, placée sous l'autorité du chef du gouvernement et dont le suivi opérationnel des activités est assuré par le ministre chargé de l'emploi.

Cette agence a pour mission de promouvoir, sélectionner et financer les actions et interventions en faveur des populations les plus démunies et du développement communautaire, les projets de travaux ou de services d'intérêt économique et social, notamment ceux comportant une haute intensité de main-d'œuvre de nature à promouvoir l'emploi ainsi que le développement des micro-entreprises.

L'ADS gère des programmes de protection sociale des personnes âgées et handicapées, dans le cadre du filet social (AFS), d'activités d'intérêt général (IAIG) sur les chantiers communaux destinés aux familles sans revenus, des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO) destinés aux chômeurs des régions démunies.⁹

Les programmes en question s'attaquent aux causes de la pauvreté et sont orientés vers trois directions à savoir :¹⁰

- Les traitements économiques et sociaux du chômage ;
- L'assistance de catégories particulières telles les personnes isolées ou chefs de famille sans revenu et inaptes au travail ;

9- CNES, PRNDH, 1998, Op.cité .

10- M.M. Ameziane, « L'expérience de l'ADS en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », in conférence Nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », Alger , Octobre 2000.

- Les actions participatives de développement en direction des communautés et groupements défavorisés pour lesquels des programmes de rattrapage en matière d'équipements collectifs sont financées avec la participation des bénéficiaires.

1- A.F.S : (Allocation Forfaitaire de Solidarité)

C'est une allocation qui est attribuée aux personnes âgées de plus de 60 ans, vulnérables, handicapées ou inaptes au travail .

Le montant de cette allocation a été fixé à 900 DA par mois, majoré de 120DA par mois et par personne à charge avec un maximum de trois personnes.

Il faut noter que ce montant se situe en deçà du seuil de pauvreté alimentaire exprimé en dinars défini dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie de 1995, qui couvre largement les besoins en biens alimentaires (estimés à 741 DA par personne et par mois) .

Le nombre de personnes bénéficiaires de cette allocation est indiqué dans le Tableau 1

On remarque une diminution des bénéficiaires de l'AFS depuis 1995 qui est due principalement aux fausses déclarations.

D'ailleurs, le CNEAP a entrepris une étude portant sur échantillon de 1600 bénéficiaires en 1999, s'est avéré que 75% des bénéficiaires ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour l'obtention de l'allocation.

Les résultats détaillés de cette analyse indiquent que :

- 53,09% des bénéficiaires du filet social ont des ressources monétaires régulières.
- 56,29% des personnes âgées bénéficiaires de l'AFS ont des ressources monétaires régulières.
- 16,45% des personnes handicapées bénéficiaires de cette allocation monétaire ont des ressources monétaires régulières.

2- IAIG : (Indemnité d'activité d'intérêt général)

Elle est allouée aux chefs de famille sans revenus et aptes au travail en contre partie de leur participation à un chantier d'intérêt général. Son montant est de 2800 DA par mois.

Le Tableau 2 indique le changement du nombre de bénéficiaires de cette allocation entre 1995 et 2000.

L'étude de CENEAP (1999) de son côté indique que 40% des bénéficiaires de cette indemnité ne sont pas pauvres, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires entre 1995 et 2000.

II-C- Contrats de pré-emplois :

L'importance des chômeurs universitaires a poussé les autorités à prendre cette catégorie en considération en introduisant des contrats de pré-emplois à partir de 1998.

Ces contrats touchent les diplômés universitaires et les stagiaires des centres de formation professionnelle qui ont un diplôme de technicien supérieur, leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle pratique et surtout une connaissance du milieu de l'entreprise et de l'administration.

La rémunération des bénéficiaires de ce dispositif est 4500 DA par mois pour les techniciens supérieurs et 6000 DA/mois pour les universitaires (Tableau 3).

Nous remarquons que presque 63% des personnes ont été recrutées dans l'administration, mais le plus important est que le nombre de contrats qui a abouti à un emploi final ne dépasse pas les 20%, ce qui prouve que cette politique est transitoire et ne peut résoudre les problèmes de l'emploi.

Ces politiques ne peuvent pas toutes seules contribuer à la réduction de la pauvreté.

D'autres programmes sont développés en direction des populations les plus défavorisées.

Il s'agit en l'occurrence, de *projets de développement communautaire, à caractère participatif*, qui visent à créer des activités génératrices d'emplois et de revenus par la réalisation de projets en vue de doter ces catégories de services sociaux et d'infrastructures de base, de manière à améliorer leurs conditions d'habitat et de vie.

II-D- PCSS : (The Participatory Community Service Scheme)¹¹ :

C'est un projet de développement communautaire, à caractère participatif. Sa réalisation est faite à travers une équipe multidisciplinaire ayant pour but de réduire la pauvreté dans une zone bien définie.

Son programme comporte quatre modules : santé et hygiène, droits sociaux, éducation et sport et activités culturelles.

Son avantage se situe dans le fait qu'il peut réduire au minimum le coût de réalisation des projets de réduction de la pauvreté.

Le projet commence par un diagnostic basé sur une étude économique et sociale qui permettra la création d'une unité en respectant les quatre étapes suivantes :

Etape 1 : La première étude ciblant la population voit le jour en 1991 (volume de la famille, emploi, revenu, épargne).

Etape 2 : Le wali instaure une commission d'études composée des représentants de la population locale et des représentants des ministères impliqués (travail et affaires sociales, santé et population, jeunesse et sport).

Etape 3 : Le rapport est finalisé et les critères d'acceptabilité approuvés.

Etape 4 : La structure d'unité (ressources humaines et logistiques) et les rendez vous sont établis. L'unité sera dirigée par des spécialistes volontaires couvrant les domaines requis (santé et hygiène, éducation, droits sociaux, activités sportives et culturelles).

Les participants dans l'unité doivent remplir les conditions suivantes :

- a- Une qualification et un planning de travail acceptable.
- b- Avoir pratiqué cette tâche auparavant et s'intéresser aux services de la communauté.

¹¹ Benhabib A. & Ziani T. , Op.cité .

- c- Accepter de travailler dans un groupe.
- d- Etre rigoureux dans son travail.

- **Domaines d'intervention :**

L'intervention se fait dans les domaines suivants :

- Santé et hygiène, dirigées par un docteur et un technicien;
- Psychologie dirigée par un psychologue et un éducateur ;
- Education dirigée par un enseignant.
- Sport et culture dirigés par un enseignant et un éducateur de sport.

- **L'organisation :**

Les différentes tâches multidisciplinaires nécessitent un comité de coordination (d'après la Figure 2) qui doit assurer les fonctions suivantes :

- Choisir un local pour PCSS;
- Mobiliser et organiser les comités locaux ;
- Sélectionner le personnel qui dirigera les PCSS ;
- Etablir les relations avec les services et les institutions ;

La conduite de l'ensemble de ces dispositifs est évidemment la mise en place d'un cadre institutionnel approprié régi par des règles et des procédures opérationnelles.

Une utilisation judicieuse des ressources de l'état d'un côté, et un bon ciblage de la population pauvre de l'autre, permet d'avoir une plus grande efficacité dans les actions de lutte contre la pauvreté.

II- E- Politique de logement :

L'état a consacré une aide pour les familles à bas revenu à travers la création de la CNL (Caisse nationale de Logement), et une aide financière de 16 milliards DA en 1998 pour FONAL (Caisse nationale d'aide pour le logement).

Une autre méthode consiste à donner des lots de terrain à des prix symboliques pour les familles concernées.

Les zones rurales, bénéficient, chaque année, d'une aide destinée à 400 000 familles pour le logement rural.

La valeur de cette aide est fixée à 200 000 DA pour bâtir une nouvelle maison, et 120 000 DA pour modifier, voire agrandir un logement existant déjà.

Un programme quinquennal (2001-2005) est basé sur deux axes :¹²

Une participation communautaire basée sur les ressources locales et une prise de décision en partenariat avec la communauté locale.

Une proximité d'action qui comprend toutes les actions inhérentes aux PCSS (the participatory community service scheme)

Le succès de ce programme dépend de l'efficacité commune de trois acteurs :

12- Benhabib A. & Ziani T., « The re-targeting of social expenditure in Algeria : The social safety nets, the participatory community service schemes and pilot communitarian projects », International Symposium "Poverty and Governance in the Middle east and North Africa region", Sana'a, Yemen, August 2nd & 3rd 2001.

Autorités locales

Société civile (associations publiques et privées)

Bénéficiaires.

L'objectif du programme est le logement et le développement en ce qui concerne les utilités (eau potable, eaux usées, électricité et gaz).

Le coût du programme est estimé à environ **300 billions DA** équivalant à **4.28 billions \$ US** qui sont partagés entre l'état (pour les bénéficiaires qui n'ont pas de revenus), des crédits des institutions financières et une contribution des bénéficiaires suivant leurs revenus.

Le programme créera aussi 1 million de postes de travail.

II- F-les projets pilotes :

Les programmes des projets pilotes sont parmi les éléments d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

L'expérience peut être prolongée pour les autres régions du pays.

La sélection des projets a été entreprise par un comité technique.

5 wilayas ont été choisies (Alger, Oran, Oum el Bouagui, Relizane et Souk-Ahras).

Le comité technique se compose d'experts nationaux et internationaux représentant les institutions internationales comme la banque nationale, **PNUD**, **UNICEF**,...

Les cinq projets pilotes sont :

- Ramka (Relizane).
- Les planteurs (Oran).
- Djazia (Oum-el Bouagui).
- Sidi Fredj (Souk -Ahras).
- Baraki (Alger).

Ce ciblage a été fait sur la base des critères suivants :¹³

- Un bas revenu.
- Privation et exclusion.
- Assurance faible de filet social et services publics.
- Une faible solidarité communautaire (BONDING-BRIDGING).
- Destruction des infrastructures.
- Espérance de développement (environnement favorable).
- Espérance de contributions du secteur privé, et des bénéficiaires.
- Compatibilité des projets avec les priorités du gouvernement et les donateurs potentiels.

L'étude passe par les étapes suivantes :

- Un questionnaire sur les ressources, les activités, les services, ciblage de la population à travers les profils socio-économique et socio-psychologique.

13- Benhabib A. & Ziani T., Yemen, 2001, Op.cité.

- Une étude est faite sur un échantillon de 100 ménages pour évaluer le niveau de pauvreté.
- Des interviews avec les différentes associations et les représentants des communautés.
- Sélection des enquêteurs pour chaque projet pilote afin d'aider le comité à exécuter son questionnaire.
- De longues sessions d'entrevues avec des fonctionnaires, des chefs de village.
- Visites des experts du comité au ménage de l'échantillon.
- Des visites pour rechercher les informations (ressources potentielles et infrastructures).
- Des données primaires à collecter et à analyser.
- Des visites par des psychologues aux zones ciblées.
- Un programme préliminaire avec la participation de tous les membres.
- Adaptation du programme final.

Conclusion :

La relation entre pauvreté et politique de croissance prête encore à controverse en Algérie. Développer le secteur d'activités économiques et entreprendre une distribution de ressources reste encore insuffisant, encore faut-il mettre en place des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté qui passent par une bonne gouvernance et la mise en place d'institutions fiables et contrôlées par le top et le bottom.

A ce sujet les PCSS, projets pilotes, filet social, AFS, IAIG, et les Activités de solidarité nationale n'ont pas été convaincants.

Les chiffres enregistrés liés à la pauvreté en Algérie sont choquants, dans la mesure où même les salariés souffrent et n'arrivent pas à préserver leur pouvoir d'achat qui a connu une baisse très inquiétante d'où la détérioration progressive de la couche moyenne qui bénéficiait dans les années 70 à 80 d'une place aisée dans la société.

En fait il existe encore des dysfonctionnements dans les méthodes de ciblage de la population pauvre.

Ainsi cerner le phénomène et segmenter la population pour assurer l'efficacité quant aux aides fournies, restera une condition nécessaire avant de réfléchir à une politique de lutte en introduisant tous les aspects liés à l'environnement et à la culture de la population algérienne.

Références bibliographiques :

- 1- **Maliki Samir Baha-Eddine**, « Quantification de la pauvreté urbaine et rurale en Algérie, cas de la wilaya de Tlemcen », Thèse de Magister, Université de Tlemcen, 2002.
- 2- **Emile-Robert Perrin**, Séminaire de bailleurs de fonds organisé par le DFID (*Department for International Development*) sur le thème "Making Development Work for the Poorest", 2004.

3- **Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud**, « Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté et pour les droits humains », DIAL, unité de recherche CIPRE de l'IRD, 2002.

4- **Banque mondiale**, « Note stratégique de protection sociale », version préliminaire, Octobre 1999.

5- **IMF**, « Evaluatio of IMF's Role in Poverty Reduction Strategy Papers and the Poverty Reduction and Growth Facility », Report IMF, 2004.

6- **Banque mondiale**, « Note stratégique de protection sociale », version préliminaire, octobre 1999.

7- **Ferroukhi. S.**, « Le développement rural régional, une approche appropriée pour reculer la pauvreté en zones rurales », INRA, Alger, présenté à la conférence Nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Octobre 2000.

8- **CNES**, « Projet de Rapport Nationale sur le Développement Humain, PRNDH », Novembre 2001.

9- **CNES**, « Projet de Rapport Nationale sur le Développement Humain, PRNDH », 1998.

10- **Ameziane, M.M.**, « L'expérience de l'ADS en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », in conférence Nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger, Octobre 2000.

11- **CENEAP**, « Le programme d'Ajustement structurel et ses effets sur l'économie nationale, enquête « ménages » », Alger 1998.

12- **Benhabib A. & ZIANI T.** « Poverty alleviation policies in Algeria through the implementation of participatory community service schemes », in conférence Internationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger, Octobre 2000.

13- **Benhabib A. & ZIANI T.**, « Social policy of proximity : a new approach poverty reduction in Algeria », International symposium C.R.O.P. UNESCO, Amman, Jordan, November 1999.

14- **Benhabib A. & Ziani T.**, « The re-targeting of social expenditure in Algeria : The social safety nets, the participatory community service schemes and pilot communitarian projects », International Symposium "Poverty and Governance in the Middle east and North Africa region", Sana'a, Yemen, August 2nd & 3rd 2001.

15- **Le journal de l'IRD** « Pauvreté et inégalité en question », Sciences an Sud, Hors série, 2001.

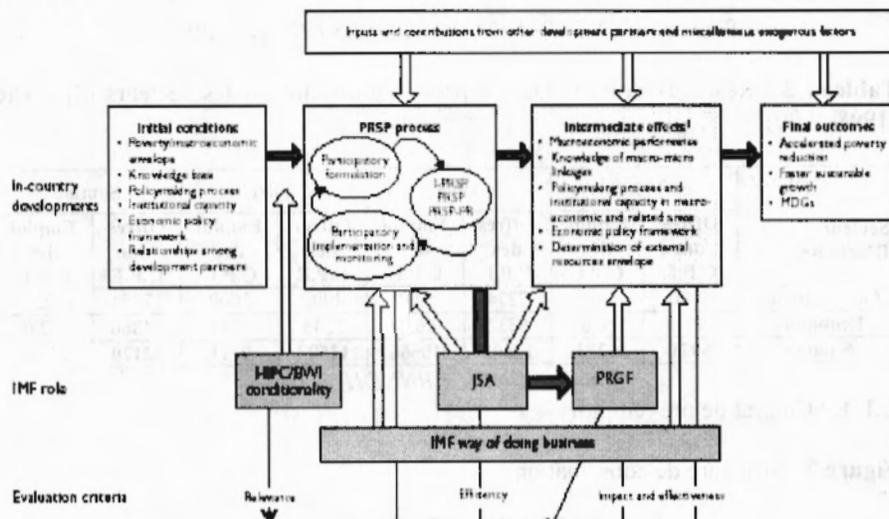
16- **Finances & Développement**, « Le FMI a 60 », Septembre 2004.

17- **Rapport sur le Développement dans le monde**, 2000 / 2001

18- **The world Bank**, « Perspectives on development, A sercebook for poverty reduction strategies », Winter2001/2002 .

TABLEAUX ET FIGURES

Figure 1 : Cadre logique de l'approche de PRSP et d'évaluation d'IEO de PRSPs et de PRGF



Source : Evaluation of IMF's role in poverty reduction strategy papers and the poverty reduction and growth facility, IMF, 2004, p. 19.

1- Les effets intermédiaires sont prévus à travers les conditions initiales. Ici nous nous concentrons sur les secteurs concernant le mandat du FMI.

PRSP : Poverty Reduction Strategy Paper

PRGF : Poverty Reduction and Growth Facility

HIPC : Heavily Indebted Poor Country

BWI : Bretton Woods Institution

JSA : Joint Staff Assessment

IEO : Independent Evaluation Office

MDGs : Millenium Development Goals

Tableau 1 : changement du nombre de bénéficiaire de l'AFS

	1995	1997	1999	2000
-Nombre de bénéficiaires	512758	423570	420912	406285
-Nombre de personnes à charge	420533	420000	450297	403210
Total	933291	843570	871209	809495

Source : CENEAP, 1998, 1999, CNES (PRNHD, 2001).

Tableau 2 : Changement du nombre de bénéficiaires de l'IAIG

	1995	1997	2000
Nombre de bénéficiaires	588212	283094	130300

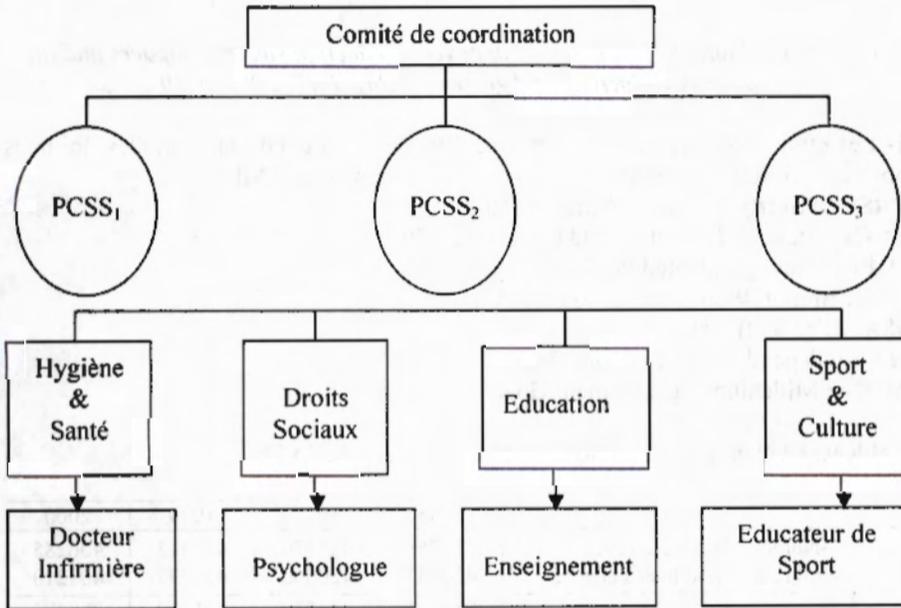
Source : CENEAP, 1998, 1999, CNES (PRNDH, 2001)

Tableau 3 : Résultats des contrats de pré-emplois suivant les secteurs d'activité (1998-2000).

Année	1998		1999		2000		Somme	
	Offres des C.P.E	Emploi des C.P.U						
Administration	5980	5347	7274	5927	4000	2000	17254	132274
Economie	991	926	6332	4639	7543	7711	14866	13276
Somme	6971	6273	13606	10566	11593	9711	32120	26550

Source : CNES, PRNDH, 2001.

C.P.E : Contrat de pré-emplois

Figure 2 : Structure de coordination

Source : Benhabib et Ziani (2000)